

AQUAGYM ADULTES
INSCRIPTION SAISON 2024-2025 (28 séances minimum)

Les inscriptions se font à l'accueil de la piscine, sur rendez-vous pris au préalable (02 40 63 30 40) :

- du 9 au 11 septembre pour les Orvaltais-e-s
- les 12 et 13 septembre pour les non-Orvaltais-e-s

NOM Prénom : _____ **Genre :** F M

Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

Quartier d'Orvault : _____

N° de tél. :

Portable 1 / ___/___/___/___/___/___ Portable 2 / ___/___/___/___/___/___

Travail / ___/___/___/___/___/___ Domicile / ___/___/___/___/___/___

Adresse mail : _____@_____

J'accepte de recevoir les informations sur les activités municipales de la piscine aux coordonnées fournies dans le présent dossier d'inscription et j'ai bien noté que je pourrai m'y opposer à tout moment.

Je refuse

Vous pouvez avoir accès à vos données et demander à les rectifier en contactant le service des sports sur sports@mairie-orvault.fr ou au 02 40 63 30 40. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander à les limiter ou à les supprimer, sauf si ce droit a été écarté par une disposition légale.

L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

La Ville d'Orvault a désigné un délégué à la protection des données, joignable en cas de besoin sur dpd@mairie-orvault.fr. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr

Rappel des pièces à fournir pour valider l'inscription et pour le paiement

- Le certificat médical (daté de 3 ans au plus)
- Le justificatif du quotient familial (CAF ou mairie)
- Le justificatif de domicile daté de deux mois au plus (facture de gaz, électricité, téléphone...)
- Le paiement (CB, chèques ou espèces)

Veuillez indiquer au choix 1 séance : **Pour la seconde séance selon les disponibilités**

JOUR / HORAIRE	1 SEANCE / SEMAINE	2 SEANCES / SEMAINE
LUNDI / 12H-12H40		
MERCREDI / 12H15-12H55		
VENDREDI / 12H-12H40		

Modalités de remboursement : Le remboursement des leçons est possible sur le motif de déménagement ou de contre-indication médicale à la pratique sportive aquatique. Toute demande de remboursement doit faire l'objet d'un courrier adressé à M. Le Maire accompagné d'un certificat médical ou d'un justificatif de déménagement et d'un relevé d'identité bancaire. Le remboursement interviendra au prorata des séances restantes.

En cas d'annulation des leçons du fait de la Ville : en tenant compte des jours fériés, la Ville s'engage envers les usagers sur un principe de proposition de **28** séances minimum sur les 33 semaines scolaires, pour chaque activité municipale. En deçà, la Ville rembourse en fin de saison.

Fait à Orvault, le _____ 2024 **Signature :**